



Porter plainte pour diffamation

Par **aude83**, le **06/03/2009** à **17:04**

Bonjour,

Mon compagnon est accusé injustement de vol dans le cadre de son travail. Cette accusation ne s'est fait que verbalement. Aucune preuve n'a été établie, mais il est convoqué par ses supérieurs dans quelques jours pour s'expliquer. Si ses supérieurs doutent de sa bonne foie, cette fausse accusation nuit à son honneur et à sa réputation. Peut-il porter plainte pour diffamation contre la personne qui a lancé cette accusation ? Comment cela se passe-t-il ? Que risque t-elle si elle ne peut apporter aucune preuve de ses dires ? et que risque t-on si mon compagnon ne peut que refuter cette accusation par sa bonne foie ?

Cordialement

A. ESTELLIN

Par **novice75**, le **07/03/2009** à **11:50**

La question est complexe....

D'abord il faut savoir si une plainte pénale a été déposée devant le parquet concernant ce vol dans son entreprise ? si oui est-elle contre X ou nominative ?

si c'est le cas, alors vous devez attendre d'être "blanchi" pour porter plainte à votre tour pour dénonciation calomnieuse !!! avant cela ne sera que dépenses d'argent et d'énergie inutiles et stériles....